

& corromproient la simplicité des mœurs de leurs habitans ; elles altéreroient la candeur de leurs ames, les douceurs de leur vie innocente. Il ne restoit donc plus à l'Orateur qu'à indiquer les moyens de rendre l'état de Cultivateur aussi libre, aussi heureux que notre constitution politique le comporte : c'est le sujet de la seconde partie de ce Discours. La littérature Françoisse est surchargée, depuis plusieurs années, d'une prodigieuse quantité de volumes sur les abus, les préjugés & les malheurs auxquels l'Agriculture est exposée : on parle avec beaucoup de force de ces abus ; on fait des peintures fort touchantes de la situation malheureuse des Cultivateurs & de leur indigence ; mais personne n'indique les moyens de guérir ces maux. Tout le monde apperçoit les défauts de l'édifice ; mille bras s'offrent pour l'abattre, & pas un pour le réparer. Il est vrai qu'on propose quelques remèdes ; mais les uns sont si violens & les autres si insuffisans, & presque tous si chimériques, qu'on a rendu justice à leurs Auteurs en estimant leur zèle, sans faire aucune sorte d'attention à leurs avis. Voici quels sont les moyens plus sages & plus avantageux que l'Orateur propose.

10. L'anéantissement irrévocable de l'odieux arbitraire, & de la personnalité dans les tailles.
 « Il est évident que dès-lors on verroit refluer
 20 naturellement dans leurs terres un nombre
 20 considérable de familles, qui y sont attirées
 20 par les raisons les plus puissantes, l'instinct
 20 & l'intérêt ; mais qu'une loi dure empêche
 20 de se satisfaire. Eh quoi ! on parle d'hon-
 20 neurs & de distinctions pour les gens de la
 20 campagne, & ils sont encoë dans l'abjection